

A PRECISER		
règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)	compensation au sein des EC et au sein des UE ; compensation entre UE d'un même semestre ; compensation entre semestres	pas de note éliminatoire ; pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue ; pas de renonciation lorsqu'une note est acquise
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)	Pas d'AJAC	
règles de prise en compte des absences aux épreuves	ABI : 0/20 ; ABJ : à un CC : modification coefficient des autres notes ; à un CT, en session 1, report à la session 2 ; en session 2, épreuve de remplacement	
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)		
Évaluation des enseignements :	3 cas selon les UE (A : CC session 1, CT session 2 ; B : CC + CT session 1, CT session 2 ; C : CT sessions 1 et 2)	
autres remarques	stages : obligatoires ; TER traité comme une autre évaluation sans statut particulier ; Mémoire M2 non compensable	